



ADMINISTRATION COMMUNALE

L-9462 PUTSCHEID

G.-D. de Luxembourg

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal dans sa séance du 04 octobre 2022 a donné son accord portant le lotissement de la parcelle cadastrale 29/1622 sise à Gralingen aux abords de la rue « rue principale » appartenant aux consorts Deisges-Goergen classée dans le PAG de la localité de Gralingen en zone mixte villageoise (Plan d'aménagement particulier « Quartier existant ») en 3 lots afin d'y réaliser une résidence à 6 unités et en deuxième rangée une maison unifamiliale.

La délibération précitée est déposée du 11 octobre 2022 au 25 octobre 2022 à la maison communale où le public pourra en prendre connaissance.

Conformément à l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, tout lotissement de terrains, réalisé dans une zone soumise à un plan d'aménagement particulier « Quartier existant » est décidé par le conseil communal et publié conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

En application de la réglementation actuelle en vigueur relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des communes, un recours en annulation devant le Tribunal administratif est ouvert contre cette décision dans un délai de trois mois à partir de la présente publication, par requête signée d'un avocat à la Cour.

Pötscheid, le 11 octobre 2022

Le bourgmestre,

